



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radars

Question écrite n° 41224

Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la mise en place des radars « pédagogiques » en France, indiquant leur vitesse aux automobilistes afin de les inciter à respecter la limitation en vigueur. Elle lui demande de lui détailler le nombre de radars installés dans notre pays et les retombées constatées à ce jour.

Texte de la réponse

Au 1er novembre 2013, 1419 radars pédagogiques étaient déployés sur le territoire par les services de l'Etat, 752 sur des zones de danger non pourvues de radars et 667 en amont de radars fixes. Les radars pédagogiques en amont des radars fixes sont progressivement démontés pour être remplacés par des panneaux d'annonce réinstallés dans des zones dangereuses non pourvues de radars fixes. Sans pouvoir mesurer précisément l'impact des radars pédagogiques sur le comportement des usagers, ils incitent les conducteurs à respecter les vitesses dans les zones de danger équipées et contribuent à la baisse de la vitesse sur les routes et de l'accidentalité routière.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41224

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11191

Réponse publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 1101